



Des solutions miracles venues de l'Europe ?

Les analyses de la FAPEO 2010

Rédaction :
Christophe Desagher
Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel
Avenue du Onze novembre, 571040 Bruxelles
02/527.25.75 - 02/525.25.70
www.fapeo.be - secretariat@fapeo.be
Avec le soutien de la Communauté française

Sommaire

Introduction.....	4
En Europe, on n'a pas de pétrole mais on a des ressources humaines.....	5
L'Education et la Formation Professionnelle - La nouvelle panacée ?	7
Bibliographie.....	11

Résumé

Depuis le premier juillet de cette année et jusque fin décembre, la Belgique est à la tête du Conseil européen. Tous les six mois, un pays européen assure le bon fonctionnement de cette institution européenne. Dernière nouveauté, en tant que premier président permanent, siège l'ancien premier ministre Herman Van Rompuy.

Alors qu'il s'agit d'une des quatre institutions politiques¹ de l'union, le Conseil européen institue les lignes directrices aux politiques menées par l'Union européenne. De la sorte, c'est au conseil que revient la tâche de déterminer les priorités politiques. Il joue aussi un rôle important dans le processus de modification des traités.

Bien que la réunion de septembre 2010 ait plus fait parler d'elle en raison des tensions politiques européennes pouvant exister suite à la circulaire française qui traitait de l'expulsion des Roms, les réunions du genre traitent de bien de domaine politique dont bien sûr l'enseignement. En l'espèce, il est intéressant de savoir comment la présidence belge du Conseil suit une logique européenne ?

Mots-clefs

Présidence belge, ressources humaines, canevas européen d'éducation, abandon scolaire, compétences-clefs, filière, harmonisation, éducation et formation professionnelle, efficience, équité.

¹ Le Conseil européen, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne.

Introduction

Un des projets phare de la présidence belge est de renforcer la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnelle. C'était déjà le cas lors de la présidence de l'Espagne (du 01/01/10 au 30/06/10) et ce le sera encore pour le premier semestre 2011 où la Hongrie assurera le bon fonctionnement du Conseil. Depuis début 2007, afin qu'il y ait une cohérence et un suivi des politiques menées durant une demi année par un pays, des troïkas² sont organisées. Ainsi, une ligne de conduite commune est instituée par trois pays et celle-ci est soumise à l'approbation de l'Union.

Les priorités de la présidence belge sont les suivantes³:

- la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la promotion de l'inclusion sociale ;
- la coopération européenne en vue de renforcer la transparence de l'éducation et de la formation professionnelles et de promouvoir la mobilité des travailleurs ;
- la promotion de l'éducation au développement durable ;
- le développement des partenariats européens au niveau de l'enseignement obligatoire ;
- la promotion de la mobilité des jeunes par l'initiative phare « Jeunesse en mouvement » de la stratégie Europe 2020 ;
- la modernisation de l'enseignement supérieur.

Une rencontre sera organisée à la date du 07 décembre 2010 à Brugge qui déterminera les orientations à prendre pour les dix prochaines années. De nouveaux ponts seront construits entre enseignement et formation professionnel, le programme précis de cette réunion devrait sortir en novembre 2010⁴.

² Mot d'origine russe, elle désigne, dans le cadre européen, le groupe composé du représentant du pays qui assure la présidence européenne, de celui qui le précède et de celui qui le suit.

³ A propos de Education 2010, disponible en ligne sur :

<http://www.education2010.be/fr/about/>

⁴ Disponible en ligne sur :

<http://www.education2010.be/fr/about/>

En Europe, on n'a pas de pétrole mais on a des ressources humaines

« Les ressources humaines constituent la principale richesse de l'Union et il est désormais reconnu que l'investissement dans ce domaine est un facteur déterminant de la croissance et de la productivité, au même titre que l'investissement en capital ou en équipement. Selon des estimations, l'accroissement du niveau d'éducation moyen de la population de un an se traduit par une augmentation du taux de croissance de 5% à court terme et de 2,5% supplémentaires à long terme⁵. De plus, l'impact positif de l'éducation sur l'emploi⁶, la santé, l'inclusion sociale et la citoyenneté active a déjà été amplement démontré⁷. »

Depuis le début des années 2000, jamais en Europe (politique), il n'y eu une telle conscience de l'importance de la formation et de l'enseignement pour tous. Mais tempérons d'emblée l'enthousiasme que pourrait susciter une telle préoccupation car bien que réelle, celle-ci existe essentiellement pour des raisons économiques. Il faut donc pouvoir comprendre la mise en place d'un canevas européen d'enseignement dans un contexte de mondialisation, d'évolution constante des technologies mais aussi et surtout dans un contexte de prolongement de la vie active⁸ et de crise économique.

Ainsi, l'Union européenne fait de la lutte contre l'échec scolaire une de ses priorités. De fait, 17,60% des jeunes abandonnaient l'école à la fin du siècle passé (2000). Le Conseil Education (européen) avouait déjà que les objectifs qu'il fixait à la réunion de mai 2003 étaient difficilement réalisables. Le but visé était d'atteindre 90% au moins de diplomation en secondaire supérieure en 2010 pour l'Union Européenne et les pays candidats adhérents⁹ dont 85% devrait avoir leur diplôme avant 22 ans¹⁰. En

⁵ De la Fuente et Ciccone « Le Capital humain dans une économie globale fondée sur la connaissance », rapport final pour la DG Emploi et Affaires Sociales, Commission européenne, 2002.

⁶ Les taux de chômage sont d'autant plus faibles que les niveaux d'éducation sont élevés. Cela induit aussi une baisse des coûts économiques et sociaux associés. De même, les taux d'emploi dans la population active augmentent avec les niveaux d'étude.

⁷ Communication de la Commission - « Éducation & formation 2010 » : L'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne (Projet de rapport intermédiaire conjoint sur la mise en œuvre du programme de travail détaillé concernant le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe), disponible en ligne sur :

http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=COMfinal&an_doc=2003&nu_doc=685

⁸ Au niveau de l'actualité, en 2010, nous pouvons rappeler que le gouvernement français a réformé le système de pension (à partir de 62 ans au lieu de 60 ans) et que le gouvernement allemand planche sur une réforme similaire (de 65 à 67 ans).

⁹ En mai 2003, l'Union Européenne compte 15 membres et 10 membres candidats adhérents. L'Europe des 15 se changera en Europe des 25 dès le 1^{er} mai 2004. La Roumanie et la Bulgarie élargiront les frontières de l'Union le 1^{er} janvier 2007 pour porter le nombre de pays membres à 27.

2008, dans l'Union européenne des 27, le taux est de 14,90% avec une différence notable entre les filles et les garçons puisque le pourcentage de ces derniers s'élève à 16,90% alors que pour les filles, il est de 12,90%. Notons qu'au niveau belge, le taux global s'élève à 12,00%¹¹. Quant à l'objectif concomitant des 85% de jeunes européens ayant obtenu leur diplôme avant l'âge de 22 ans, il n'est non plus pas atteint. Du reste, la Belgique ne fait pas mieux¹².

Si l'Europe prône via ses institutions un plus haut taux de diplomation, celle-ci devrait préférentiellement avoir lieu dans certains domaines. Un accent tout particulier est mis sur l'apprentissage des sciences appliquées mais aussi des mathématiques. Mais notons que ce ne sont pas seulement les filières générales qui sont plébiscitées. En effet, les filières techniques et professionnelles jouent un grand rôle dans le fait de pouvoir équiper les jeunes de compétences, de qualifications directement professionnalisables.

Remarquons toutefois que ces filières demeurent dans beaucoup de pays d'Europe – comme en Belgique d'ailleurs – des voies de relégation. En conséquence, elles ne jouissent pas de perspectives aussi attrayantes que l'enseignement général. Or si le monde du travail a déjà émis ses desiderata en matière de compétences et de formation, l'offre d'étude a dû mal à suivre.

À l'instar de Giddens, il est bon de rappeler que « sous l'impact de la globalisation, une plus grande harmonisation des pratiques et standards éducatifs serait nécessaire pour une force de travail cosmopolite. Cette globalisation impliquerait que les gouvernements prennent la direction d'une impulsion que les grandes sociétés internationales ont déjà manifestée en précisant les besoins standardisés en force de travail qui sont les leurs. Mais, ici comme dans d'autres domaines, l'harmonisation n'est pas nécessairement l'ennemie de la diversité éducative et peut même devenir l'un de ses soutiens¹³ ».

Actuellement, afin que la société – dans laquelle les enfants en formation évoluent – puisse fonctionner de manière optimale, ces derniers doivent pouvoir avoir la capacité de mobiliser des aptitudes afin de contribuer, plus tard, au marché du travail. Ceci ne peut se faire que par le biais d'une formation, d'un enseignement, c'est-à-dire, par le biais de l'école. De la sorte, l'Union en tant qu'instance supranationale spécifie un cadre contraignant permettant aux états membres d'avoir

¹⁰ Conclusions du Conseil sur les niveaux de référence des performances moyennes européennes en matière d'enseignement et de formation (critères de référence), 05 et 06 mai 2003, disponible en ligne sur :

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/after-council-meeting_fr.pdf

¹¹ Critères de référence dans l'éducation européenne – Jeunes ayant quitté prématurément l'école, disponible en ligne sur :

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/benchmarks09/pg2_fr.pdf

¹² Critères de référence dans l'éducation européenne – Achèvement de l'enseignement supérieur, disponible en ligne sur :

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/benchmarks09/pg3_fr.pdf

¹³ Van Haecht A., *L'école des inégalités – essai sur les politiques publiques d'éducation*, Editions Talus d'approche, 2001, p. 97.

une définition commune de la formation aux compétences de travail, cadre adaptable dans sa mise en œuvre, par un état, aux besoins spécifiques de son marché du travail.

C'est la vision typique d'un « Etat social actif ». Il fut à la base de la « troisième voie », politique appliquée par Tony Blair. *Ce terme apparaît dans le langage politique et journalistique belge à la fin des années 1990. Ce concept a été adopté comme élément clé pour les politiques sociales par la coalition gouvernementale (socialistes, écologistes et libéraux) au pouvoir de 1999 à 2003. Plus précisément, c'est le ministre des affaires sociales et des pensions, Frank Vandenbroucke, qui adapte ce concept à la réalité belge. Ainsi en 1999, il signale que « activation est un mot clé. Il convient, autant que possible, de supprimer ou de corriger les mécanismes de l'actuel système de sécurité sociale qui découragent les gens au lieu de les encourager à être actifs, de façon à ce que le filet de protection sociale ne constitue plus un piège à l'emploi¹⁴ »¹⁵.*

L'Éducation et la Formation Professionnelle - La nouvelle panacée ?

En mars 2000, au sommet de Lisbonne, l'Europe voulait devenir *l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde*. De ce fait, il est sans doute de bons alois d'avoir un minimum de connaissance pour pouvoir participer à la « société des connaissances ».

Dans la prolongation de la ligne politique de Lisbonne, il était défini 8 compétences-clefs¹⁶ en 2004 :

- 1) communication dans la langue maternelle;
- 2) communication en langues étrangères;
- 3) compétence en mathématique et compétence de base en sciences et technologies;
- 4) compétence numérique;
- 5) apprendre à apprendre;
- 6) compétences sociales et civiques;
- 7) esprit d'initiative et d'entreprise;
- 8) sensibilité et expression culturelles.

¹⁴ Voir la déclaration de la politique fédérale lors de l'ouverture de la session parlementaire 1999-2000, Bruxelles, le 12 octobre 1999 (<http://www.belgium.be>). Voir également Patrick Feltesse (2005:1). Par piège à l'emploi, on cible les situations où il n'est pas ou guère plus intéressant au niveau financier d'accepter un emploi ou de rester sans.

¹⁵ Lacroix J. / Govers P., *Etat Social Actif : de la théorie à la pratique*, disponible sur le site de citoyenparent en ligne :

<http://www.google.be/url?sa=t&source=web&cd=7&ved=0CCwQFjAG&url=http%3A%2F%2Fwww.citoyenparent.be%2Ffiles%2Fmedia%2Fetudes%2F2008%2Fanalyse-LEtat-Social-Actif-une-grille-danalyse-de-la-societe-2008.doc&rct=j&q=patrick%20feltesse%20etat%20social%20actif%20&ei=YRW0TM73GsuTjAfzLHzDA&usq=AFOjCNEOSgmfQWxdfZ6M04QiCtMl6sExQA&cad=rja>

¹⁶ Groupe de travail « compétences clés ». *Les compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie. Cadre européen de référence*, novembre 2004. Commission européenne. Direction générale de l'éducation et la culture, disponible en ligne sur :

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/basicframe_fr.pdf

On comprend à la lecture de ces compétences-clefs qu'elles répondent à une logique issue directement du monde du travail. Du reste, ce n'est pas neuf puisque l'approche par compétence, depuis déjà plusieurs années installées chez nous, rencontre le même souci. Marcel Crahay disait d'ailleurs que *la cognition est subordonnée à l'action, elle-même finalisée par un problème à résoudre*¹⁷. De ce point de vue, l'idée d'une émancipation de l'être qui est invité à apprendre à apprendre grâce à la pédagogie par compétence en prend un coup puisque cela suppose que la formation scolaire est directement utile au monde professionnel. Par exemple, « apprendre à apprendre » étant une compétence-clef, sachons que la définition faite par la Commission européenne spécifie que :

La capacité « d'apprendre à apprendre » est définie comme le désir et la capacité d'organiser et de maîtriser son propre apprentissage tant de manière individuelle qu'en groupe. Elle inclut la capacité de gérer son temps de manière efficace, de résoudre des problèmes, d'acquérir, de traiter, d'évaluer et d'intégrer de nouvelles connaissances et d'appliquer ces nouvelles connaissances et aptitudes dans divers contextes - dans la vie privée et professionnelle ou dans le cadre de l'éducation et la formation. En termes plus larges, apprendre à apprendre contribue significativement à la gestion de la carrière professionnelle de chacun¹⁸.

Du reste, il serait caricatural de penser que la formation scolaire est à la solde du monde entrepreneurial. Une des raisons en est que la structure du monde scolaire a été pensée (et l'est toujours) en tant que « service public ». Si aujourd'hui, nous parlons de « marché scolaire » et de « comportement consumériste », la structure de l'éducation et les choix qui sont offerts correspondent toujours à ce modèle.

Au demeurant, il est fort imaginable que cela le reste dans l'avenir puisque, dans le cas contraire (l'école en tant que marché de type privé) l'institution scolaire devrait laisser sur le bas-côté, une bonne partie de la population qui aujourd'hui (comme hier) font appel à ses services.

C'est donc dans ce cadre spécifique, qu'aujourd'hui, l'Europe tient à mettre un accent tout particulier sur l'Education et la Formation Professionnelle (EFP) en tant que processus d'apprentissage tout au long de la vie. Les compétences-clefs devant servir à la résolution de problèmes, il est probable qu'un problème donné se pose dans différents domaines. En ce sens, les compétences-clefs sont multifonctionnelles. Aussi, un bon enseignement est-il déjà à la base d'un futur apprentissage.

Mais que l'on songe au métier que peut exercer un(e) jeune homme (femme) au sortir de sa scolarité obligatoire, est-il toujours dans la parfaite lignée de l'enseignement

¹⁷ Crahay M., « Dangers, incertitudes et incomplétude de la logique de la compétence en éducation », *Revue française de pédagogie*, 2006, p. 98.

¹⁸ Commission européenne - Direction générale de l'éducation et la culture, Mise en œuvre du programme de travail « Education et formation 2010 », disponible en ligne sur : http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/basicframe_fr.pdf

qu'il (elle) a reçu ? Et tant bien même, cette personne poursuivra-t-elle toujours le même métier ? Aussi, peut-on constater que dans nombre de métiers, l'employeur met souvent en place une « période de pré-travail », c'est-à-dire, une période de formation durant laquelle le nouvel employé ou ouvrier apprend les différents aspects de son métier. Dans ce cadre, on peut comprendre qu'une formation ait des aspects généraux et que les compétences requises soient transversales mais ce qui manque vraisemblablement dans le tableau des compétences-clefs, ce sont les capacités procédurales qui permettent – aux jeunes comme aux adultes – de transférer ces compétences d'un domaine à un autre. Bien plus qu'apprendre à apprendre, ce qui paraît indispensable c'est d'apprendre à penser.

Une formation tout au long de la vie inclut aussi les adultes. Une frange d'entre eux attire l'attention : les personnes actuellement inactives. La formation se fait ici dans un souci d'accroître l'employabilité de la personne inactive grâce à de nouvelles compétences. Mais, faut-il le rappeler, ceci se fait essentiellement pour des raisons économiques : *il va de soi que de telles initiatives ont un coût. Cependant, les coûts de l'inaction et du grand nombre d'abandons qui en découlent sont considérablement plus élevés*¹⁹. C'est le principe de la gestion des risques sociaux qu'on retrouve en filigrane puisque l'Etat responsabilise les individus pour qu'ils coûtent le moins cher possible à la collectivité.

Toutefois, pour le cas susmentionné, il paraît opportun de faire correspondre les compétences des personnes au chômage avec les compétences requises dans le monde du travail puisque pour ces personnes, avoir un emploi peut recouvrir tant un besoin financier que social²⁰.

De manière générale, l'Europe incite à un partenariat privé / public. D'un strict point de vue économique, le fait qu'un Etat participe à l'effort financier est un facteur qui est susceptible d'inciter l'investissement privé (plus largement), puisque le partage des frais fait baisser les coûts à supporter par l'un et l'autre²¹. Mais cette logique utilitariste / économique doit-elle être à la base de tout type d'enseignement ? Comme nous l'avons vu, la structure même de l'institution scolaire ne s'y prête guère. D'ailleurs, à la lecture des différents documents émanant des différentes institutions européennes et dont quelques-uns se trouvent en bas de page du présent document, on se doit tout de même de remarquer que l'usage du conditionnel est de mise, notamment en matière d'équité.

¹⁹ Commission des Communautés européennes, *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen – Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation*, Bruxelles 08-09-2006, disponible en ligne sur :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0481:FIN:FR:PDF>

²⁰ Certaines personnes se trouvant en situation de chômage sont aussi isolées.

²¹ Commission des Communautés européennes, *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen – Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation*, Bruxelles 08-09-2006, disponible en ligne sur :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0481:FIN:FR:PDF>

A ce propos, l'efficacité et l'équité sont des thèmes centraux en matière d'enseignement. Aussi, est-il bon de rappeler que l'enseignement en Communauté française se trouve dans la moyenne supérieure européenne, en matière de subventionnement de l'éducation tout en étant un des enseignements les plus discriminatoires et des moins performants. Si les subsides sont nécessaires au bon fonctionnement de l'enseignement, ils ne suffisent pas à rendre nos écoles plus performantes et plus efficaces. Il serait sans doute judicieux qu'une réforme (nième du nom) puisse agir en profondeur. En ce sens, notons que l'Union soutient la mise en commun de « bonnes pratiques » dans le domaine de l'enseignement. Il est fort à parier que la Belgique devra encore prendre « bonne note » au Conseil informel des Ministres de l'éducation et de la formation qu'elle organise ce 7 décembre²².

Tout cela pose bien sûr des questions sur les différentes applications qui pourraient naître ou celles qui ont déjà vu le jour chez nous en Communauté française. Aussi, peut-on s'interroger sur les implications que cela aurait sur le quotidien tel qu'il est vécu par les élèves au sein de ces projets. Tout cela fera l'objet d'une prochaine analyse.

²² Plus d'informations en ligne sur :
<http://www.education2010.be/fr/calendar/education-and-training/>

Bibliographie

Crahay M., « Dangers, incertitudes et incomplétude de la logique de la compétence en éducation », *Revue française de pédagogie*, 2006.

Van Haecht A., *L'école des inégalités – essai sur les politiques publiques d'éducation*, Editions Talus d'approche, 2001.

Site

A propos de Education 2010, disponible en ligne sur :

<http://www.education2010.be/fr/about/>

Commission des Communautés européennes, *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen – Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation*, Bruxelles 08-09-2006, disponible en ligne sur :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0481:FIN:FR:PDF>

Commission européenne – Direction générale de l'éducation et la culture, Mise en œuvre du programme de travail « Education et formation 2010 », disponible en ligne sur :

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/basicframe_fr.pdf

Communication de la Commission - « Éducation & formation 2010 » : L'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne (Projet de rapport intermédiaire conjoint sur la mise en oeuvre du programme de travail détaillé concernant le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe), disponible en ligne sur :

http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=COMfinal&an_doc=2003&nu_doc=685

Conclusions du Conseil sur les niveaux de référence des performances moyennes européennes en matière d'enseignement et de formation (critères de référence), 05 et 06 mai 2003, disponible en ligne sur :

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/after-council-meeting_fr.pdf

Critères de référence dans l'éducation européenne – Jeunes ayant quitté prématurément l'école, disponible en ligne sur :

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/benchmarks09/pg2_fr.pdf

Critères de référence dans l'éducation européenne – Achèvement de l'enseignement supérieur, disponible en ligne sur :

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/benchmarks09/pg3_fr.pdf

De la Fuente et Ciccone « Le Capital humain dans une économie globale fondée sur la connaissance », rapport final pour la DG Emploi et Affaires Sociales, Commission européenne, 2002.

Groupe de travail « compétences clés ». *Les compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie. Cadre européen de référence*, novembre 2004. Commission européenne.

Direction générale de l'éducation et la culture, disponible en ligne sur :

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/basicframe_fr.pdf

Lacroix J. / Govers P., Etat Social Actif : de la théorie à la pratique, disponible sur le site de citoyenparent en ligne :

<http://www.google.be/url?sa=t&source=web&cd=7&ved=0CCwQFjAG&url=http%3A%2F%2Fwww.citoyenparent.be%2Ffiles%2Fmedia%2Fetudes%2F2008%2Fanalyse-LEtat-Social-Actif-une-grille-danalyse-de-la-societe-2008.doc&rct=j&q=patrick%20feltesse%20etat%20social%20actif%20&ei=YRW0TM73GsuTjAfzLHzDA&usg=AFQjCNEOSgmfQWxdfZ6M04QiCtMI6sExQA&cad=rja>